

COMITÉ DES FETES ET DE LOISIRS DE LAUBRESSEL

Procès-verbal d'Assemblée générale extraordinaire du 05 avril 2019

Mise en sommeil de l'association

Membres présents : Mmes et MM. Amandine GANNE Présidente, Patricia CARTON, secrétaire Romain MAS, Trésorier.

Mmes et MM. Josiane et Thierry DUVERNOIS, Brigitte GUILLAUME, Céline GIRARD, Marie-Claude et Alain GROSJEAN, Marie GUYARD, Catherine HENRION, Isabelle MENARD, Jocelyne et Lionel OLIVIER, Chantal et Yves OMÉ, Isabelle ROBERT, Sylvie et Régis THIENOT, Stéphanie VALENTIN, Claudine VERGEOT, Nathalie et Pascal VIALLET.

Ouverture de la séance à 19h15.

Les membres de l'Association se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au lieu habituel de ses réunions afin de délibérer sur l'avenir de l'association.

La présidente, Amandine Ganne, expose que l'ensemble des membres du bureau a présenté sa démission et qu'il convient de procéder à l'élection de nouveaux membres.

Personne ne se présentant pour reprendre la succession du bureau, la présidente propose de procéder à la dissolution de l'association et donne la parole à tout membre de l'assemblée souhaitant s'exprimer. Un débat a lieu entre les membres pour opter sur une mise en sommeil, jugeant qu'une reprise d'activité est possible ultérieurement.

La discussion étant close, les points suivants sont présentés au vote :

- La mise en sommeil du comité des fêtes de Laubressel :

Après vote à main levée et la majorité prévue au statut étant atteinte, la mise en sommeil de l'association est **adoptée**.

Il est précisé que cette mise en sommeil est fixée à une année maximum.

Mme Marie-Claude GROSJEAN, demeurant à LAUBRESSEL, est nommée pour assurer la gestion de l'association et de ses biens durant cette période d'inactivité. A charge de Mme GROSJEAN, au terme de la période de mise en sommeil, de convoquer une nouvelle assemblée extraordinaire en vue de réactiver l'association ou de procéder à sa dissolution si aucun nouveau bureau ne se constitue pour gérer le comité des fêtes.

- le versement d'une somme de 1 000 euros à la mairie de LAUBRESSEL, en vue de maintenir le spectacle de Noël

Mme le Maire, présente lors de cette réunion, étant d'accord pour le maintien par la commune du spectacle de Noël, il est proposé que la somme, habituellement dépensée par le Comité des fêtes pour l'achat des chocolats et le paiement d'un artiste, soit attribué à la mairie de LAUBRESSEL.

Après vote à main levée et la majorité prévue au statut étant atteinte, la mise en sommeil de l'association est **adoptée**.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 20h30.

Fait à Laubressel, le 05 avril 2019

Amandine GANNE
Présidente